

**Déclaration faite au Salvador
par les peuples d'Europe et d'Amérique latine et Caraïbes
devant les chefs d'États et de gouvernement d'Amérique latine et Caraïbes
et de l'Union européenne dans le cadre de leurs relations birégionales**

Les organisations signataires, à savoir la MESA de Articulación de Asociaciones Nacionales y Redes Regionales de ONG de América Latina y el Caribe (le Groupe d'articulation des associations nationales et réseaux d'ONG d'Amérique latine et des Caraïbes) et CONCORD (la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement), représentant les ONG, les mouvements sociaux, les associations, les plates-formes et les réseaux de la société civile euro-latino-américano-caribéenne :

Considérant que :

1. Les deux régions traversent chacune une période de crise institutionnelle et, bien que ces crises ne soient pas de même nature ni de même portée et se présentent d'une manière qui leur est propre, toutes deux reflètent le mal-être de citoyens et citoyennes qui ont le sentiment que les élites politiques et économiques ne représentent pas leurs intérêts et perpétuent des modèles inéquitables et peu viables, tout en réduisant les garanties de respect des droits de l'Homme.

En Amérique latine et aux Caraïbes (ALC), les inégalités croissantes, l'acharnement sur la croissance plutôt que sur le développement, la crise de la représentation politique, les mobilisations sociales à grande échelle, les coups d'État institutionnels, la corruption, la polarisation et la violence politique, notamment à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme et de l'environnement, sont autant d'exemples de cette réalité. En Europe, le creusement des inégalités, la promotion des politiques d'ajustement, la remise en question du projet européen, y compris la sortie de l'Union du Royaume-Uni, l'affaiblissement des partis traditionnels et la montée des mouvements nationalistes et xénophobes, ainsi que les politiques visant à limiter l'espace accordé à la société civile dans plusieurs pays, illustrent cette même tendance.

2. L'ALC reste le premier foyer d'inégalités au monde. La spirale de prix élevés et de forte demande de matières premières qui a permis une croissance économique soutenue n'a pas pour autant apporté de solutions aux faiblesses de la structure socio-économique de la région. Dans de nombreux cas, elle a aggravé les lacunes structurelles en matière de pauvreté et de répartition des richesses, d'inégalités fondées sur l'appartenance ethnique, l'âge, le genre et l'orientation sexuelle, ainsi qu'en matière d'emploi et de productivité, d'accès à l'éducation et aux soins de santé, de disparités territoriales, d'infrastructure, d'accès à la technologie, d'innovation et d'environnement. En Europe, les inégalités et la pauvreté ont connu une augmentation depuis la crise financière. À l'origine de cette tendance, on retrouve deux causes principales, à savoir les politiques d'austérité (par la réduction de l'investissement social, notamment en matière de santé, d'éducation et de sécurité sociale) et les politiques fiscales régressives.
3. Les inégalités s'accroissent sous l'impulsion de la spéculation financière, de systèmes fiscaux au sein desquels les secteurs les plus riches ne paient pas d'impôts, d'un commerce bi-régional qui au lieu d'être un vecteur d'inclusion, stimule la sortie de millions de capitaux en flux illicites directement vers des paradis et repères fiscaux - érodant gravement la capacité et la stabilité financière des États - ainsi que l'évasion et l'évitement fiscal utilisés par de puissantes corporations et de très riches individus dans le but de se soustraire à leurs responsabilités sociales - ce qui nuit directement à nos sociétés. Le pouvoir corporatif utilise l'État afin de jouir de privilèges et d'exonérations fiscales qui affaiblissent la capacité redistributive de nos pays. En lien avec cela, les impacts environnementaux de l'activité extractiviste prédatrice, l'accumulation de terres, les niveaux élevés de corruption publique et privée, et les privilèges excessifs concédés à la protection des investissements étrangers par des mécanismes supranationaux qui violent la souveraineté des États font que la croissance des inégalités n'est plus seulement une conséquence directe, mais le vecteur principal de la violation des droits humains de nos peuples.
4. Les accords internationaux conclus en 2015, notamment l'Agenda 2030, l'accord de Paris sur le changement climatique et le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, bien qu'insuffisants pour pallier la crise climatique mondiale, pourraient contribuer à ancrer de nouvelles idées et pratiques si, par leur mise en œuvre, ils permettaient réellement de faciliter l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement. La société civile valorise et promeut leur mise en œuvre collective et basée

sur la solidarité et la coopération entre les peuples et les États. À cette fin, il est nécessaire d'intensifier et d'améliorer les échanges birégionaux en adoptant une approche collaborative, solidaire et cohérente.

5. Le contexte de la coopération en ALC et en Europe a évolué au cours des vingt dernières années ; les priorités ont changé et de nouvelles modalités ont été introduites, lesquelles accordent toujours plus la priorité aux relations commerciales, au détriment de la réduction de la pauvreté et des inégalités et du respect des droits de l'Homme. La coopération et la contribution à la gouvernance mondiale doivent être repensées sans tarder afin de trouver de nouvelles façons d'aller de l'avant en la matière, et ce, dans le respect des principes de la coopération efficace au service du développement.
6. Il semble que les accords de libre-échange (ALE) n'aient pas eu un effet positif sur les peuples des deux régions et qu'ils ne leur aient pas profité. Au contraire, non seulement ils ont aggravé les faiblesses aux niveaux politique, économique et environnemental, mais ils ont aussi servi les intérêts des multinationales au détriment du respect des droits des travailleurs. Aujourd'hui, confrontées à l'augmentation du nombre de conflits liés au contrôle des ressources naturelles qui impliquent des entreprises privées, les communautés voient leur droit à un environnement sain, au territoire et à l'eau compromis, sans que, dans la plupart des cas, leur avis soit sollicité et sans qu'elles prennent part à l'utilisation de ces ressources et profitent des avantages qui en résultent.
7. Le modèle de développement actuel, fondé principalement sur la croissance du produit intérieur brut (PIB) alimentée par les industries extractives, la production d'énergie à partir de combustibles fossiles, l'expansion des agro-industries, ainsi que par les modes de production et de consommation non durables, exercent une pression toujours plus forte sur la terre, l'eau et la biodiversité. Les conséquences du changement climatique se ressentent déjà dans les deux régions, notamment en Amérique centrale et aux Caraïbes.
8. La société civile et les mouvements sociaux ont le droit de s'exprimer, de s'organiser, de manifester et d'agir librement et indépendamment du pouvoir politique et de participer au moyen de mécanismes qui garantissent le plein exercice des droits de l'Homme, individuellement et collectivement, de l'égalité des sexes et de la reconnaissance de la diversité. Il est du devoir des États de mettre en place des politiques qui garantissent un environnement favorable à l'exercice de ces droits. Malgré l'existence de nombreux engagements internationaux et régionaux qui reconnaissent la participation citoyenne comme un facteur essentiel à l'évolution de la vie démocratique et de la gouvernance des pays, de nouveaux mécanismes significatifs et inclusifs de facilitation et de promotion de ces dernières sont encore nécessaires.

Nous invitons les pays d'Amérique latine et Caraïbes et de l'Union européenne :

A. À garantir, dans le cadre de processus multilatéraux qui contribuent à favoriser l'égalité socio-économique, la jouissance des droits de l'Homme et la lutte contre le changement climatique, comme suit :

9. Mettre en œuvre, de manière ambitieuse et en adoptant une approche centrée sur les droits de l'Homme, les différents accords et feuilles de route multilatéraux établis au niveau mondial, à savoir, entre autres, l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Accord de Paris sur le changement climatique, le cadre d'action de Sendai, le programme d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement et le Compromis de Montevideo sur les migrations et le développement. Garantir que la société civile des deux continents participe activement à chaque étape de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces politiques.
10. Mettre en œuvre des politiques publiques qui garantissent la protection sociale universelle et solidaire et s'appuient sur les droits de l'Homme. S'évertuer à ce que les États créent et protègent des sources de travail décent, fournissent des services et réalisent des travaux publics d'intérêt général, garantissant ainsi que les schémas de partenariat public-privé ne cherchent pas à augmenter les profits privés avant tout, mais qu'ils contribuent à améliorer les infrastructures publiques, la fourniture de services de qualité et la réduction de la pauvreté. Favoriser la réduction des inégalités, l'accès à des services publics de qualité et aux biens communs des peuples, notamment en ce qui concerne les groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants, les jeunes et les travailleurs informels, les personnes appartenant à la communauté LGBTI, les personnes handicapées, les populations autochtones et les personnes d'ascendance africaine, afin d'en finir avec la spirale intra- et intergénérationnelle de la pauvreté.
11. Mettre en œuvre des politiques migratoires de façon exhaustive et en concertation avec les autres pays en s'appuyant sur le respect absolu des droits de l'Homme, de l'inclusion sociale et du développement durable, qui

établissent un cadre efficace pour l'accès au droit à la mobilité, à la protection internationale des demandeurs d'asile et la facilitation de la migration régulière. Éradiquer la criminalisation de la mobilité humaine en instaurant des conditions permettant de garantir que toute personne soit en mesure de jouir de son droit de migrer ou de ne pas migrer, ainsi qu'en mettant en place des mécanismes qui rendent possible la pleine participation des migrants et de leur famille à l'élaboration de politiques publiques et à l'édification de sociétés ouvertes à la diversité culturelle. Pour ce faire, nous encourageons les gouvernements des deux régions à ratifier les conventions 97 et 143 de l'OIT, lesquelles garantissent les droits des migrants.

12. Dans un contexte de nouvel endettement, promouvoir dans les deux régions un processus d'audit de la dette publique avec la participation de la société civile afin de rejeter la dette illégitime, garantissant ainsi une économie aux services des personnes ; renégocier ses conditions générales, ainsi que suspendre tout paiement jusqu'à la conclusion dudit audit.
13. Établir des politiques d'imposition et des politiques fiscales réellement orientées afin d'atteindre la justice fiscale au sein des deux régions, dans le but de lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale. Assurer que les entreprises transnationales ayant des activités commerciales dans les deux régions paient des impôts, laissant de côté la "course à la baisse" en éliminant les privilèges fiscaux et les exonérations fiscales pour le capital transnational et national. Transformer radicalement les systèmes fiscaux vers des systèmes plus progressifs dans lesquels la rente, les bénéfiques et le patrimoine soient davantage taxés, au lieu de taxer exclusivement la consommation. Mettre en oeuvre des législations destinées à combattre l'évasion et l'évitement fiscal. Éliminer les paradis et repères fiscaux ainsi que les flux financiers illicites. Appuyer l'initiative lancée à l'ONU par le gouvernement de l'Équateur et des organisations de la société civile, visant l'élimination des paradis fiscaux et la création d'un Organisme intergouvernemental chargé de réguler les aspects fiscaux du commerce au niveau global.
14. Promouvoir et mettre en place des mécanismes de financement et de coopération supplémentaires pour l'investissement dans la production d'énergies renouvelables, la décarbonisation de la matrice de production et le transport durable.
15. Concevoir des mécanismes de financement et de coopération afin d'augmenter la capacité d'adaptation de la population aux conséquences du changement climatique, de réduire les pertes et les dommages dus aux phénomènes climatiques extrêmes et d'adapter des secteurs clés tels que l'agriculture, l'eau et les zones côtières menacées par l'érosion et l'élévation du niveau de la mer.
16. Soutenir la mise en place, au niveau national et régional, de cadres juridiques qui promeuvent et financent des politiques visant à encourager l'agriculture familiale, reconnaissant ainsi la contribution de celle-ci à la sécurité et à la souveraineté alimentaire.
17. Mettre en place des mécanismes et des ressources destinés à la gestion durable de l'eau et au rétablissement des écosystèmes pour garantir la souveraineté alimentaire basée sur les semences indigènes et créoles, l'aménagement environnemental du territoire et la planification physique, en donnant la priorité aux zones menacées par les conséquences du changement climatique.
18. Enjoindre aux instances officielles, régionales comme nationales, d'adopter une conception globale de la gestion des risques de catastrophe et d'opérer une transition vers celle-ci, par exemple par le biais d'une stratégie de base visant à renforcer la résilience des communautés. Dans ce cadre, élaborer des politiques de gestion globale des risques qui réexaminent les territoires selon une approche fondée sur les bassins versants et en respectant les ressources et la typologie des sols.

B. À favoriser une relation qui renforce la démocratie et qui contribue à établir un meilleur équilibre entre les droits de l'Homme, le bien-être et le commerce, comme suit :

19. Fonder les relations économiques entre les deux régions sur un cadre inclusif et cohérent qui renforce la démocratie et promeut un meilleur équilibre entre l'économie, les droits de l'Homme et la protection de l'environnement, au lieu de fonder lesdites relations sur la déréglementation et la protection des investissements, avec pour conséquence la réduction des droits du travail, sociaux, environnementaux et culturels. Suspendre les négociations en cours [telles que le Traité de libre-échange transatlantique (ou TTIP, selon son acronyme anglais) et l'accord sur le commerce des services (ou TISA, selon son acronyme anglais) dans le cadre de l'intégration et de la coopération birégionale afin de respecter les processus d'intégration qui s'opèrent sur chaque continent.

20. Soutenir la création d'un instrument juridiquement contraignant vis-à-vis des multinationales et des autres entreprises et lié aux droits de l'Homme. Participer activement au groupe de travail des Nations unies sur la question des droits de l'Homme et des entreprises afin de parvenir à des négociations substantielles, coopératives et constructives sur les éléments concrets qui doivent être intégrés à l'instrument susmentionné, de manière à établir une feuille de route pour la conclusion à bref délai des négociations. Préciser pour quel type d'activités les entreprises doivent assumer la responsabilité juridique (en droit civil, pénal et administratif). Mettre en œuvre ces normes juridiques au niveau national en incluant un processus obligatoire de diligence raisonnable pour les entreprises.
21. Renforcer, dans les deux régions, la promotion, la ratification et la mise en œuvre des normes internationales du travail : entre autres, en ce qui concerne la liberté d'association et de négociation collective, lesquelles luttent contre le travail forcé et le travail des enfants. En outre, soutenir le processus entamé par l'OIT relatif à la promotion du travail décent dans les chaînes de valeur et les processus de réglementation et de mise en œuvre de la convention 169 relative à la consultation préalable, libre et éclairée des communautés dans le cadre d'investissements et de projets de développement.

C. À promouvoir des politiques birégionales équitables et solidaires, comme suit :

22. Fonder les relations ALC-UE sur le principe de cohérence des politiques de développement et dans le respect de l'autonomie des peuples. Selon ce principe, l'UE doit mettre en œuvre ses engagements contraignants afin de garantir la cohérence de ses politiques internes et externes (commerciales, énergétiques, etc.) avec ses objectifs en matière de développement, dans le cadre de la mise en œuvre ambitieuse de l'Agenda 2030 pour le développement durable et les accords de Paris. L'ALC doit agir de manière similaire pour ces mêmes engagements.
23. Mettre en œuvre le chapitre 7 du Plan d'action UE-CELAC reconnaissant l'importance et l'urgence de garantir l'égalité entre les sexes. Offrir son soutien indéfectible à la Convention de Belém do Para, à la Convention d'Istanbul et à leurs mécanismes de suivi respectifs, pour qu'elles servent de référence à la réalisation des objectifs visés par le Plan d'action en ce qui concerne l'éradication de la violence à l'égard des femmes dans les deux régions et mettre à disposition les ressources économiques, techniques et institutionnelles nécessaires à la réalisation de progrès.
24. Garantir les droits fondamentaux des femmes, y compris le droit à la santé sexuelle et génésique, assurer leur autonomie physique, sexuelle et économique et leur accès à une justice efficace et éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes, des filles et des adolescentes, qu'elles soient liées aux diverses orientations ou identités sexuelles. Reconnaître que la division sexuelle du travail, l'invisibilisation des citoyens et l'accès inégal aux ressources constituent autant d'obstacles à l'exercice des droits fondamentaux des femmes ; mettre en œuvre des politiques qui reconnaissent financièrement le travail réalisé par les femmes dans le domaine productif et reproductif non rémunéré. En outre, mettre en œuvre des systèmes de surveillance et des mécanismes efficaces de participation et de représentation sociale et politique d'organisations et de mouvements de femmes.
25. Adopter les mesures permettant de garantir conjointement le respect des droits des enfants et des jeunes, et ce, en toutes circonstances, y compris pour ceux qui se trouvent dans des situations particulièrement vulnérables : enfants qui n'ont pas accès aux services de base, qui se trouvent en situation de pauvreté extrême, qui sont victimes de la traite des personnes, de l'exploitation sexuelle et l'exploitation du travail, qui ne bénéficient plus des soins de leur famille ou qui risquent d'en être privés, qui sont dans un processus migratoire (seuls ou accompagnés), qui sont victimes d'un recrutement forcé par des groupes armés ou qui sont victimes de toute autre violence. Cette garantie doit être conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant, à ses protocoles facultatifs et aux commentaires émis par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.
26. Prendre les mesures nécessaires à la garantie conjointe du respect des droits des personnes majeures établis à l'occasion du sommet de Madrid de 2002 et par leur ratification dans le cadre de Madrid + 15 de 2017.
27. Maintenir la coopération politique et financière entre les deux régions en reconnaissant les lacunes en matière de développement qui persistent, telles que les nombreuses dimensions de l'inégalité et de la pauvreté, et en cherchant des alternatives plus efficaces afin de garantir la réalisation des objectifs de développement durable, en faisant intervenir la société civile dans la définition de ces objectifs.

D. À promouvoir un meilleur espace pour la société civile, comme suit :

28. Promouvoir des mesures concrètes qui rejettent toutes les formes d'entrave à la liberté d'expression et d'action

non violente des OSC et des communautés (intimidation, judiciarisation, répression, etc.) et garantir des politiques publiques efficaces de protection des défenseurs des droits de l'Homme, de l'environnement et des dirigeants syndicaux et communautaires.

29. Promouvoir des mesures visant à la mise en place d'un environnement propice aux OSC, y compris un meilleur accès au financement, ainsi que des cadres juridiques et fiscaux équilibrés et justes.
30. Garantir des politiques régionales visant une réelle participation de la société civile dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
31. Promouvoir des mécanismes efficaces qui garantissent la participation autonome de la société civile à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques et programmes au niveau local, national et international. Promouvoir une circulation plus souple, complète et transparente de l'information relative aux relations et accords UE-ALC afin d'appuyer les propositions de la société civile.

E. En ce qui concerne la conjoncture que connaît actuellement la CELAC :

32. Face aux conséquences de la crise qui sont observables en République bolivarienne du Venezuela, et ce, dans différents espaces d'intégration latino-américains, nous tenons à faire part de notre inquiétude et nous appelons au dialogue afin de parvenir à une solution pacifique pour pallier cette crise.
33. Nous tenons à faire part de notre profonde inquiétude quant à la crise politique et humanitaire, ainsi qu'en ce qui concerne l'escalade de la violence résultant de l'affrontement entre le gouvernement et l'opposition.
34. Nous appelons la société vénézuélienne tout entière à établir un dialogue efficace entre toutes ses parties afin de parvenir à un accord politique qui permettra la prise de mesures urgentes pour faire face aux conséquences de cette crise et à asseoir les bases qui garantiront le plein respect de la démocratie et des droits de l'Homme.
35. Nous demandons également que le peuple vénézuélien décide lui-même de son futur, dans le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, et ce, tout en disposant de l'appui diplomatique international qui s'avérera nécessaire.

Les soussignés s'engagent à continuer de promouvoir la solidarité entre les peuples euro-latino-américano-caribéens afin de faire face à leurs enjeux communs.

Vive Berta Cáceres !

San Salvador, septembre 2017



Groupe d'articulation des associations nationales et réseaux d'ONG d'Amérique latine et des Caraïbes

- ABONG - Association brésilienne des organisations non gouvernementales
- ACCIÓN - Association chilienne des organisations non gouvernementales
- ALOP - Association latino-américaine des organisations de promotion du développement
- ALIANZA - ONG de la République dominicaine
- ANC - Association nationale des centres de recherche et de promotion sociale et développement, Pérou
- ANONG - Association Nationale des organisations non-gouvernementales orientées vers le développement (ANONG)
- AFM - Articulation Féministe Marcosur
- ADOC - Alliance démocratique de l'opposition civique
- RMAAD - Réseau des femmes afro-latino-américaines, afro caribéennes et de la diaspora
- ASONOG - Association des organisations non gouvernementales du Honduras
- CEAAL - Conseil d'éducation populaire en Amérique latine et aux Caraïbes
- CCONG - Confédération colombienne des organisations non gouvernementales
- Convergence d'organismes civils - Mexique
- COONGCOOP - Coordination d'ONG et Coopératives du Guatemala
- Encuentro de ONG para el Desarrollo (Rassemblement d'ONG pour le développement) - Argentine
- FONG - Fédération des organisations non gouvernementales du Nicaragua
- Grupo Propuesta Ciudadana (Groupe Proposition Citoyenne) - Pérou
- Latindadd - Réseau latino-américain sur la dette, le développement et les droits
- MODES - Movimiento de ONGD para el Desarrollo Solidario (Mouvement d'ONGD pour le développement solidaire) du Salvador
- PIDHDD - Plate-forme interaméricaine pour les droits de l'homme, la démocratie et le développement
- Pojoaju - Association des organisations non gouvernementales du Paraguay
- Sinergia - Association vénézuélienne des organisations de la société civile
- UNITAS - Union nationale d'institutions pour le travail d'action sociale en Bolivie



CONCORD - Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement

Plate-formes nationales d'ONG :

- Autriche (GlobaleVerantwortung)
- Belgique (plate-forme belge de CONCORD - CNCD-11.11.11, ACODEV, 11.11.11, NGO-FEDERATIE)
- Bulgarie (BPID)
- République tchèque (FoRS)
- Chypre (CYINDEP)
- Croatie (CROSOL)
- Danemark (CONCORD Danemark)
- Estonie (AKÜ)
- Finlande (Kehysry)
- France (Coordination SUD)
- Allemagne (VENRO)
- Grèce (HellenicPlatformForDevelopment)
- Hongrie (HAND)
- Irlande (Dóchas)
- Italie (CONCORD Italie)
- Lettonie (Lapas)
- Lituanie (LU)
- Luxembourg (Cercle)
- Malte (SKOP)
- Pays-Bas (Partos)
- Pologne (Grupa Zagranica)
- Roumanie (FOND)
- Portugal (Plate-forme ONGD)
- Slovaquie (MVRO)
- Slovénie (SLOGA)
- Espagne (Coordinadora)
- Suède (CONCORD Sverige)
- Royaume-Uni (BOND)

Réseaux :

- ActionAid International
- ADRA
- ALDA (membre associé)
- ACT Alliance EU
- CARE
- Caritas Europa
- CBM International
- EU-CORD
- Handicap International
- IPPF European Network
- Islamic Relief Worldwide
- Oxfam International
- Plan Europa
- Save the Children
- Solidar
- SOS Children's Villages International
- F.I. Terre des Hommes
- WorldVision
- World Wide Fund for Nature (membre associé)

La présente déclaration a recueilli l'adhésion supplémentaire des organisations suivantes :

- Commission Justice et Paix de Belgique francophone
- FOS – Socialistische solidariteit vzw
- CGIL – Confederazione generale italiana del lavoro
- WSM – Solidarité mondiale
- CIFCA – Copenhagen Initiative for Central America and Mexico
- Grupo Sur
- OGBL Solidarité Syndicale
- Centre Tricontinental – CETRI
- Paz y Desarrollo
- Movimiento Africa '70
- Alianza por la Solidaridad
- Movimiento por la paz – MPDL
- AWO International (Germany)
- ETIS (Equipo de Trabajo e Investigación Social) - Argentina
- Cotidiano Mujer - Uruguay
- REDLAMYC Red Latinoamericana y Caribeña de lucha por los derechos de niñas niños y adolescentes
- PDRR (Programa de Diálogo Regional Rural) - Centroamérica
- Centro de Documentación en Derechos Humanos “Segundo Montes Mozo S.J.” (CSMM) - Ecuador
- Comité Permanente por la Defensa de los Derechos Humanos - CDH - Ecuador
- Centro de Estudios para el Desarrollo Laboral y Agrario, CEDLA - Bolivia

CONCLUSIONS DU FORUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE UE-ALC

Le Forum de la société civile UE-ALC, tenu à San Salvador les 7 et 8 septembre 2017, a débattu, pendant deux jours de séances plénières et au sein de groupes de travail, de ses préoccupations et propositions principales en matière de relations euro-latino-américano-caribéennes.

Environ 140 représentants des organisations de la société civile des deux régions ont pris part à ce débat. Ceux-ci étaient répartis en six groupes de travail au sein desquels ils ont débattu et échangé sur trois thématiques principales. Ces thématiques étaient : 1) les relations commerciales et les droits de l'Homme ; 2) les nouveaux modèles de développement dans le cadre de l'Agenda 2030; 3) la démocratie et l'espace accordé à la société civile.

Les représentants ont discuté de l'état de la situation pour chacune de ces thématiques et ont ensuite formulé des propositions pour chacune d'entre elles, en adoptant le point de vue de la société civile. Ces conclusions et débats ont été présentés à l'occasion d'une séance plénière.

Les six comptes-rendus portant sur les débats tenus par les groupes de travail et les propositions émises sont **intégrés à la déclaration adressée aux chefs d'État des deux régions en tant que produits et conclusions du Forum de la société civile**. Ces comptes-rendus complètent et enrichissent la déclaration et illustrent à leur tour la diversité de la voix de la société civile.

Les conclusions du Forum sont énumérées ci-après.

1. Conclusions relatives aux relations commerciales, à l'investissement, au marché et aux droits de l'Homme d'Amérique latine et Caraïbes et de l'Union européenne

Groupe 1 :

Diagnostic

1. La stratégie économique mise au point au cours des trente dernières années en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est appuyée sur l'exploitation tant du pétrole et des minerais que des matières premières agricoles.
2. Cette stratégie économique et commerciale s'est fondée sur les accords de libre-échange (ALE), ce qui a entraîné la (re)primarisation de l'économie latino-américaine (monoculture d'aliments, le régime de sous-traitance (maquila) dans le secteur textile avec une faible valeur ajoutée, l'exploitation des minerais, du pétrole, du gaz, etc.) et la production de biocarburants (palmier africain, canne à sucre).
3. En ont résulté : une concentration de la richesse ; des activités de production qui créent des emplois précaires peu qualifiés et peu rémunérés, ce qui a influencé et aggravé les conditions d'insertion professionnelle, notamment pour les femmes et les jeunes ; avec de fortes conséquences environnementales en raison de l'utilisation intensive et sans discrimination des ressources naturelles dans le cadre de nombreuses activités extractives ; une pollution des sources d'eau résultant des activités de production.
4. En Europe, nous constatons que les politiques d'austérité mises en place ces vingt dernières années et promues par la Troïka et les gouvernements néo-conservateurs ont gravement affecté les conditions de vie de millions de citoyens européens.
5. Ces politiques d'austérité ont mis l'accent sur la déréglementation, la précarisation et la flexibilisation des conditions d'embauche, les politiques salariales restrictives, la détérioration des systèmes de pensions, la promotion de

politiques de licenciement, la réduction ou la suppression des allocations de chômage, etc. Cela a eu pour conséquence d'accélérer le processus de croissance du chômage et de creusement des inégalités.

6. Nous constatons que les élites économiques et politiques des deux régions ont promu des modèles et des stratégies économiques qui servent leurs intérêts propres. Les institutions publiques ont presque toujours été mises au service des intérêts privés des élites susmentionnées. En somme, ce constat illustre la prévalence du capital sur le bien commun.
7. En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, et notamment l'Amérique centrale, nous constatons que le lien ne cesse de se resserrer entre les secteurs des entreprises et les activités économiques illégales, telles que le trafic de stupéfiants, la traite des personnes, la contrebande, etc. Celles-ci profitent des taux élevés d'impunité en vigueur au sein des institutions des pays concernés.
8. Nous constatons qu'un élément central ayant contribué au creusement des inégalités dans les deux régions est la politique fiscale promue afin de favoriser les élites économiques et politiques. Cette politique fiscale s'est fondée sur : les privilèges et les exonérations fiscales dont jouissent de puissants secteurs économiques et qui établissent un inquiétant « nivellement par le bas » en matière de recouvrement des impôts de la part des pays, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes ; l'évasion et la fraude fiscales agressives de la part des multinationales européennes dans le cadre de leurs relations commerciales avec l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que l'évasion et la fraude fiscales de la part du capital national latino-américain ; les immenses flux financiers illicites dont profitent le commerce international et les systèmes fiscaux plus régressifs dans les deux régions qui ont davantage encouragé la taxation de la consommation plutôt que celle du revenu, des bénéfices et du patrimoine.
9. Cette croissance des inégalités a eu pour conséquence directe le creusement des inégalités entre les sexes, non seulement au niveau économique et professionnel, mais également en ce qui concerne la violence liée au genre.
10. Les accords de libre-échange, aussi appelés en espagnol « Acuerdos de Asociación entre Europa y América Latina y el Caribe (Accords d'association entre l'Union européenne et l'Amérique latine et Caraïbes) », ont eu pour conséquences directes la suppression de politiques nationales d'industrialisation, la stimulation de pratiques environnementales prédatrices par la mise en place d'obstacles aux politiques environnementales des pays, la précarisation de l'emploi, le renforcement du capital transnational au détriment des petites et moyennes entreprises et, enfin, la perte de souveraineté des États nationaux.

Propositions

1. Mettre un terme à la négociation et à la signature d'accords commerciaux dont la logique dominante est le paradigme du « libre échange », étant donné le phénomène d'exclusion, de précarisation et de montée de la pauvreté qui en résulte dans nos sociétés.
2. Les relations commerciales UE-ALC devraient être basées sur d'autres principes que celui du « libre-échange », qui est aujourd'hui dominant. Un autre type de relation commerciale devrait donner la priorité à :
 - la complémentarité ;
 - la coopération ;
 - l'inclusion productive et économique ;
 - la répartition sociale des bénéfices.
3. Il doit y avoir une cohérence entre les politiques économiques et financières élaborées par les deux régions et la défense et la promotion des droits de l'Homme afin de garantir une démocratie économique réelle qui intègre d'importantes variables du nouveau paradigme économique qui est en train de s'articuler en Amérique latine et Caraïbes, à savoir le « bien vivre ».
4. Promouvoir au niveau de la gouvernance mondiale une réglementation contraignante vis-à-vis du monde transnational afin de garantir la défense des droits de l'Homme.
5. Nous soutenons activement l'initiative de l'instrument juridiquement contraignant relatif aux multinationales et à leur approche des droits de l'Homme, lequel est promu par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, en tant qu'initiative du gouvernement équatorien. Nous exigeons des gouvernements de l'Union européenne et

d'Amérique latine et Caraïbes qu'ils soutiennent cette initiative et n'entravent pas l'approbation de l'instrument dont il est question.

6. Dans le cadre du prochain sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra en décembre 2017 à Buenos Aires, en Argentine, les gouvernements de l'Union européenne et d'Amérique latine sont tenus de promouvoir la réalisation effective de la clause de « reconnaissance d'un traitement particulier et différencié » du cycle de Doha, une clause qui donne la possibilité aux pays de renforcer leurs politiques souveraines en matière d'environnement, de travail et d'économie.
7. Les gouvernements de l'Union européenne et d'Amérique latine doivent radicalement transformer leurs politiques fiscales et budgétaires et développer des politiques visant la réalisation de la justice fiscale. La politique fiscale est le premier instrument de lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités. Pour ce faire, il est indispensable que les acteurs du commerce international qui s'opère entre les deux régions paient des impôts et délaissent le « nivellement par le bas », éliminant ainsi les privilèges et les exonérations fiscaux dont bénéficient le capital transnational et national. En effet, ce phénomène intensifie davantage les asymétries constatées d'un secteur économique à l'autre et affaiblit la capacité financière des États nationaux. Il est primordial que les systèmes fiscaux connaissent une transformation radicale pour devenir plus progressifs et en finir avec la taxation exclusive de la consommation pour se tourner davantage vers les revenus, les bénéfices et les patrimoines. Une véritable lutte contre l'évasion et la fraude fiscales est également indispensable et doit s'opérer par la promotion de lois luttant contre l'évasion et la fraude fiscales. Par conséquent, la lutte des gouvernements des deux régions pour la suppression des paradis ou repaires fiscaux et pour le contrôle et la suppression des flux financiers illicites est une tâche prioritaire et une exigence des sociétés civiles des deux régions. À cette fin, nous exigeons des gouvernements de l'Union européenne et d'Amérique latine et Caraïbes qu'ils soutiennent l'initiative lancée dans le cadre des Nations unies par le gouvernement équatorien et les organisations de la société civile au niveau mondial, visant l'élimination des paradis fiscaux et la création d'un organe intergouvernemental chargé de régler à l'échelle mondiale les aspects budgétaires et fiscaux du commerce international.

Groupe 2 :

Diagnostic

Les liens économiques et commerciaux UE-ALC sont basés sur un modèle extractiviste : cela implique l'existence et la promotion de mégaprojets (infrastructure de logistique, communication, énergie) et la mise en place de relations commerciales inégales qui privilégient les intérêts du capital et non ceux des grandes majorités. Outre l'illusion de la croissance macroéconomique, cela entraîne :

- le creusement des inégalités entre les riches et les pauvres ;
- la détérioration de l'environnement ;
- l'aliénation et la fragmentation de la population ;
- la marginalisation des groupes vulnérables et la perpétration de violences à leur égard (populations autochtones et d'ascendance africaine, secteurs ruraux, population urbaine marginale, etc.).

Des discussions sont en cours avec l'UE aux niveaux local et régional (ALC) en ce qui concerne : les approches des droits de l'Homme et du développement humain, de la démocratie et de la répartition des richesses. Toutefois, ces discussions ne servent qu'à donner une image positive de ces espaces à la population et aux OSC de la région.

Analyse des rôles des différents acteurs

- **La coopération internationale** : tendance à impliquer le secteur privé (sous couvert de « société civile ») ; favorise la coopération multilatérale entre l'État et l'entreprise privée (modalités multiples déjà en expansion). Cela implique déjà la privatisation de secteurs publics et de ressources naturelles.
- **Les Nations unies** : représentent en premier lieu les intérêts des États qui travaillent au service de grands capitaux/multinationales.
- **Les États d'ALC et de l'UE** : établissent des accords de libre-échange et des relations de coopération qui favorisent le positionnement et la pénétration sur le marché d'entreprises et de multinationales (de préférence européennes) qui ne représentent pas les intérêts de la grande majorité et vont jusqu'à porter atteinte aux droits de l'Homme.
- **Les OSC d'ALC et de l'UE** : ne sont pas suffisamment liées entre elles et disposent de capacités limitées pour défendre les intérêts des grandes majorités. D'autres sont cooptées/criminalisées/menacées par les gouvernements.

Les relations du capital sont extrêmement complexes ; elles sont étroitement liées aux partis politiques et aux gouvernements, que ce soit en ALC ou au sein de l'UE. Derrière les relations bilatérales entre « pays » se cachent les intérêts des grandes entreprises.

Propositions d'actions visant la société civile (ce que nous allons faire)

1. Procéder au renforcement organisationnel des OSC afin d'améliorer les capacités de dénonciation, de recherche, d'information, de communication et d'incidence.
2. Renforcer les alliances entre les OSC de l'ALC et celles de l'UE (plates-formes de dialogue).
3. Mener des campagnes médiatiques ciblant les secteurs qui n'ont pas encore manifesté de l'intérêt/des connaissances/une implication en ce qui concerne les luttes menées par les OSC et les grandes majorités. / Utiliser les réseaux sociaux.
4. Mieux mettre à profit les feuilles de route de l'UE avec les OSC de l'ALC.
5. Identifier les faiblesses des initiatives à grande échelle afin d'organiser des dénonciations et des stratégies en Europe (marchés importants qui exercent une plus grande influence).
6. Enjoindre l'UE d'assister davantage les OSC lors de la réalisation des points précités.

Propositions pour les chefs d'État de l'ALC et de l'UE

1. Demander la mise en œuvre stricte du cadre juridique et des accords existants au niveau international, et ce, en relation avec le respect des droits de l'Homme : par exemple, les conventions de l'OIT (169), les clauses démocratiques, etc.
2. Mieux reconnaître les contributions des OSC et ouvrir davantage les espaces pour que ces dernières puissent participer activement à l'élaboration de traités et d'accords commerciaux et contribuer à surveiller l'application effective de ceux-ci.

2. Conclusions relatives à de nouveaux modèles de développement dans le cadre de l'Agenda 2030

Groupe 3 :

Diagnostic

1. Nous vivons au sein de modèles de développement qui reposent sur le système capitaliste et qui dépendent de la mise en œuvre de politiques néolibérales qui aggravent la pauvreté et creusent les inégalités au sein de la population. Cet état de fait a des conséquences néfastes pour les secteurs les plus vulnérables, marginalise les populations, les plaçant dans de mauvaises conditions.
2. Le modèle de consommation a eu des conséquences sur la culture des citoyens ainsi que sur l'environnement en raison de ses taux de pollution, tout en exploitant les enfants et en générant une nouvelle culture de coexistence. Parallèlement, il existe des initiatives qui s'organisent autour de la création de nouvelles pratiques sociales.
3. On constate une contradiction, avec, d'une part, le soutien de politiques en théorie propices au développement, et, d'autre part, ces mêmes politiques affectant les modes de vie de la population, aggravant la criminalisation et la persécution des mouvements sociaux, opérant une marchandisation de la vie et épuisant les biens communs. Ainsi, les dialogues entre l'Europe et l'Amérique latine constituent un véritable défi.
4. Parmi les incitations visant à maintenir ces formes de production et de consommation se trouvent les satisfactions personnelles que procure la consommation, lesquelles encouragent ces formes de production, sans que les conséquences qu'elles impliquent ne soient prises en compte.

Rôle et opportunités des objectifs visant à faciliter une approche plus globale et comment intégrer les dimensions de développement durable

Si certains objectifs ne permettent pas de clore la discussion sur le modèle de développement et le mode de vie que nous souhaitons mettre en place, il existe néanmoins des instruments qui permettent aux acteurs sociaux et politiques d'aborder les thèmes émergents et importants du moment historique dans lequel nous vivons et qui obligent, par conséquent, les acteurs à se prononcer. Admettant qu'il s'agit d'une tâche de grande ampleur, nous considérons ce qui suit.

1. Il existe des instruments spécifiques d'incidence qui peuvent être considérés comme des cadres d'action.
2. Il existe des représentants politiques qui peuvent lancer le dialogue et les négociations avec les acteurs politiques.
3. Un défi qu'il nous faudra relever consiste à déterminer comment nous allons avancer en matière de mobilisation sociale, laquelle permet de joindre les forces positives qui encouragent la réalisation de ces objectifs.
4. Il faut reconnaître les luttes sectorielles et territoriales compatibles avec les propositions émises qui, lors de leur articulation, pourront joindre leurs forces à celles des acteurs sociaux. Le défi qui nous attend consiste à concilier différents agendas, permettant le dialogue et la découverte de synergies en supposant l'existence de luttes dans les territoires, animées par les mouvements populaires qui ne sont pas toujours conscients de l'existence de ces agendas comme autant d'instruments politiques, qui trouvent un écho dans certains postulats. Cela permettrait de calibrer leur force et leur soutien, si nous réussissons à les placer dans l'imaginaire de la lutte.
5. Face à l'hégémonie des moyens de communication, nous devons progresser dans le domaine des idées afin que ces débats et possibilités prennent place dans l'imaginaire social.
6. Il convient de créer des cadres au niveau national afin de permettre l'articulation et la création de synergies pour la concrétisation des objectifs dans les politiques et les programmes. Pour ce faire, il faut opter pour de meilleures pratiques, qui seront plus cohérentes au regard du nouveau modèle de développement basé sur un système qui privilégie la vie.
7. Le défi consiste également à trouver des axes communs qui optimisent les ressources et les efforts conjoints.
8. Nous nous donnons comme défi de créer des associations globales et larges, reposant sur des mécanismes de surveillance plus élaborés. Renforcer le travail en réseaux.
9. Il est nécessaire de conserver une perspective politique globale qui permette une vision indivisible des approches à adopter vis-à-vis des droits de l'Homme. Nous partons du postulat que les progrès en la matière impliquent l'établissement de relations conflictuelles en raison de l'expression d'intérêts qui représentent ce type de propositions. Nous reconnaissons qu'il ne sera pas possible de réaliser ces objectifs sans une révision du modèle de développement, ce qui implique de s'emparer de l'hégémonie du pouvoir.
10. Il convient de considérer ces objectifs comme des engagements d'État dont les gouvernements ne peuvent faire fi.
11. Miser sur la répartition de la prise de décisions dans les espaces propres et la formulation de l'incidence visant les espaces publics de pouvoir.
12. Au moyen de communautés organisées, d'une trajectoire et d'un objectif clair de recherche d'alternatives, entamer des dialogues de formation et d'information sur les agendas du développement. Repenser la façon dont nous formons et informons la population, notamment la jeunesse.
13. Renforcer, au niveau local, les alliances entre les différents acteurs présents sur le terrain et les gouvernements locaux et nationaux, et ce, au moyen des mécanismes existants.
14. Établir des plans et des projets de travail communautaire qui répondent aux demandes concrètes et aux besoins de la population. Demander la décentralisation pour l'utilisation des ressources des budgets municipaux et retrouver la confiance politique dans la relation avec d'autres acteurs sociaux et politiques.
15. La société civile doit retrouver son rôle, en renforçant sa capacité en tant qu'acteur et en raison de la formation d'une réflexion critique par et pour la société.

Propositions

Miser sur de nouveaux modes de vie qui se défont des logiques de domination dans les relations de production de travail et tiennent compte de la nature et des biens communs qu'elle met à notre disposition. Intégrer des stratégies de

développement humain, comme l'accès aux soins de santé, la liberté d'association, les politiques commerciales, les services sociaux et une politique énergétique et introduire, entre autres, la gestion globale des risques.

Apprendre des vécus historiques et de leur façon holistique d'aborder la vie, que nous ont légués les peuples autochtones, en se basant sur l'histoire, et qui doivent servir de référence pour la construction d'une nouvelle société. Respecter l'autodétermination des peuples et le droit de vivre en paix sur leurs territoires, face aux menaces permanentes qui peuvent entraîner une guerre.

Par conséquent, nous demandons à ce que :

1. Le sommet de présidents UE-CELAC se tienne, comme prévu, en tant que mesure de renforcement des institutions.
2. Une approche des droits de l'Homme et de l'égalité entre les sexes soit garantie dans la mise en œuvre des différents objectifs de développement et des cadres internationaux qui peuvent se muer en politiques publiques et plans de développement et qu'elle s'opère conformément à ceux-ci.
3. Des espaces concrets de participation de la société civile soient mis en place, que des mécanismes formels de participation réelle, consultative et contraignante à la prise de décisions soient créés et que ceux qui ont le plus souffert de la marginalisation, à savoir les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, puissent faire entendre leur voix en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs de développement et d'accès aux ressources.
4. Des mécanismes de surveillance, de réglementation et d'exigibilité vis-à-vis des entreprises privées soient mis en œuvre afin de s'assurer que celles-ci assument leurs responsabilités sociales et afin de faire progresser les accords établis dans les objectifs.
5. Des mécanismes de financement soient mis en place pour la réalisation des objectifs qui comprennent des politiques fiscales et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Groupe 4 :

Propositions

1. Revoir l'application du plan d'action UE-CELAC 2015-2017.
2. Développer une stratégie d'autonomisation des citoyens à partir de l'Agenda 2030, au niveau territorial et communautaire, à partir des obligations et des objectifs de promotion, ainsi qu'une stratégie de diffusion et d'accès aux informations relatives à l'agenda.
3. Mettre en œuvre des systèmes nationaux avec la participation substantielle de la société civile afin de décider, planifier et suivre l'Agenda 2030.
4. Les politiques publiques doivent servir de cadre, conformément à l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, afin de faire progresser des politiques durables, qui disposent de ressources suffisantes et qui créent des synergies entre le commerce, le changement climatique et le multilatéralisme.
5. Demander un financement qui permette de donner la priorité à l'adaptation pour ralentir le changement climatique, qui ne servira pas à soutenir des projets générateurs de conflits sociaux et hautement émetteurs de CO₂. Tenir l'engagement visant à allouer au moins 0,7 % du PIB à l'aide au développement et que des politiques fiscales justes soient mises en place afin de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.
6. Garantir que les entreprises respectent l'autonomie des États ainsi que les droits de l'Homme et les normes nationales et internationales.
7. Déterminer le contexte des indicateurs de mise en œuvre et les affiner pour les secteurs et les thèmes qui ne sont pas inclus ou n'ont pas suffisamment été concrétisés dans l'Agenda 2030, que ce soit pour les personnes majeures et les enfants, les différentes formes de violences, les migrations et la mobilité, les peuples autochtones, la multiculturalité ou la corruption.

3. Conclusions relatives à la crise de la démocratie et aux tendances autoritaires : fermeture des espaces pour la société civile

Groupe 5 :

Diagnostic

1. On constate une persécution et une criminalisation des activités et des défenseurs des droits de l'Homme et de l'environnement, ainsi que la répression des OSC. Elles émanent souvent de gouvernements autoritaires qui mettent en péril la démocratie participative et représentative (parfois au moyen de groupes parallèles). On constate également des limitations des droits civils et sociaux dans de nombreux pays.

L'UE ne semble pas échapper à ces dérives autoritaires, à la criminalisation de la protestation sociale, à la xénophobie ou à la perte de qualité du dialogue entre l'État et la société civile.

2. Il existe des contradictions entre les déclarations et les normes en matière de droit de l'Homme et la pratique. Il n'y a pas d'application de la clause démocratique dans les traités où elle figure.
3. L'UE voit d'un bon œil l'existence d'une démocratie formelle dans de nombreux pays (comme dans les pays à revenu intermédiaire). La démocratie politique, l'économie et les droits sociaux (protection sociale) vont donc en s'affaiblissant ; on observe une diminution des fonds de coopération pour les actions sociales et politiques, plus encore pour le secteur privé.

Propositions

1. Éradiquer la corruption et encourager la transparence et la responsabilisation.
2. Appliquer la clause démocratique et mettre en place des mécanismes de dénonciation en cas de non-application.
3. Démocratiser les moyens de communication. Miser sur les moyens alternatifs plutôt que sur les monopoles des moyens de communication.
4. Mettre en œuvre des mécanismes de participation citoyenne pour l'élaboration de politiques publiques en soutenant des processus d'évaluation de la participation citoyenne. L'analyse de la participation citoyenne, l'application des traités internationaux pour le respect des droits des peuples et l'égalité entre les sexes sont nécessaires.
Soutenir des réformes des systèmes politico-électorales.
5. Établir un dialogue et une relation entre l'État et la société civile afin de définir des mécanismes de développement et de mobiliser des ressources pour leur mise en œuvre et leur suivi.
6. Fixer des paramètres d'évaluation de la qualité de la démocratie.
7. Mettre en œuvre des espaces pour le suivi de ces actions, en présence de la société civile.

Groupe 6 :

Diagnostic

1. Système politique en crise. La population ne se sent pas représentée par le pouvoir politique. Cela est également lié à l'interaction entre le pouvoir politique et commercial : ces deux entités promeuvent le système néolibéral et ne tiennent pas compte des besoins des populations, notamment dans le cas des populations vulnérables.
2. Il est difficile d'influencer les politiques publiques. Les États nous invitent à entamer un dialogue et à accepter leurs propositions, mais ils ne tiennent pas compte de notre avis. Lorsque ces espaces existent, il n'est pas facile d'évaluer l'effet réel des demandes que nous émettons.
3. La criminalisation et la judiciarisation des organisations de la société civile organisée qui critique les politiques publiques empêchent la pleine participation des populations.
4. La société civile n'est pas suffisamment consciente de sa propre diversité pour pouvoir s'organiser efficacement et les plus vulnérables ne bénéficient pas d'une représentation légitime de leurs intérêts.
5. Les mécanismes de participation citoyens ne sont pas suffisamment connus par l'ensemble de la population, ce qui entrave l'exercice de ses droits.

Propositions

Nous demandons à l'UE et à la CELAC :

1. De promouvoir et faciliter, face à la crise de la démocratie, une démocratie davantage participative et des mécanismes qui permettent des espaces de participation pour les citoyens qui vont au-delà des procédures électorales. Cette promotion peut s'opérer par l'organisation de référendums, mais surtout avec des espaces quotidiens de participation citoyenne.
2. La crise de la démocratie se traduit également par les hauts niveaux de corruption. Les deux régions doivent se concentrer sur la lutte contre la corruption en mettant en place des mécanismes transparents de lutte contre ce phénomène.
3. De garantir que la société civile puisse exercer ses activités librement et sans crainte de représailles ou d'autres formes d'intimidation comme la criminalisation ou la judiciarisation. La protection des défenseurs des droits de l'Homme, socio-environnementaux et du travail doit constituer une priorité pour les deux régions.
4. De mettre en place des mécanismes réellement efficaces au sein des accords de libre-échange qui sont signés conjointement ainsi que dans les mécanismes de suivi de ces traités, afin de garantir la libre expression et le respect des droits fondamentaux de la protection civile.
5. De prendre des mesures afin de garantir un dialogue social inclusif efficace et efficient de façon à ce que les travailleurs/forums puissent faire entendre leur voix et que des mesures soient adoptées pour un travail décent.
6. La participation de la société civile organisée en dialogue avec les États doit rester libre, autonome, indépendante, réglementée (c'est-à-dire, régie par des règles précises couchées sur papier) et tenir compte de la diversité des organisations de la société civile des deux régions. Les États doivent respecter la liberté d'expression des acteurs de la société civile et tenir compte des propositions qui sont émises par celle-ci.
7. De mettre en place des mécanismes qui permettent de mesurer les effets de ces dialogues entre la société civile et les États, c'est-à-dire pouvoir déterminer concrètement quelles sont les propositions de la société civile qui ont été prises en compte et menées à bien.
8. D'inclure la société civile organisée dans l'élaboration, la réalisation et le suivi des projets de développement, de façon à profiter de son expérience et de son expertise. L'expérience de l'élaboration conjointe des systèmes de protection sociale vis-à-vis du monde constitue un exemple réussi de dialogue inclusif entre les États, la société civile et le secteur privé. Ces trois acteurs sont chargés de l'élaboration, de la gestion, du contrôle et de l'évaluation de ces systèmes. Ainsi, en donnant la parole aux différents secteurs de la population, l'élaboration de politiques efficaces qui répondent aux besoins des citoyens urbains et ruraux est garantie et la contribution de ces derniers à ces systèmes est reconnue.
9. De mettre en place un fonds afin de garantir l'organisation de forums/rencontres au niveau régional et birégional de la société civile afin de mettre son expertise à profit et alimenter les réflexions des États lors de l'élaboration de politiques publiques.
10. De prévoir et favoriser des espaces de visibilité des actions et activités de la société civile afin de montrer la valeur ajoutée qu'apportent ses acteurs à la démocratie et au développement.
11. De garantir l'existence de canaux alternatifs de diffusion de l'information, étant donné que les grands groupes médiatiques ne jouissent pas d'une indépendance politique. Cette diffusion à grande échelle doit favoriser la connaissance des droits civils, politiques et sociaux des populations, de sorte qu'elles puissent jouir pleinement de leurs droits et puissent s'organiser pour exiger collectivement qu'ils soient respectés.
12. De soutenir les gouvernements locaux pour leur permettre de favoriser la participation de la société civile locale dans toute sa diversité, afin de garantir que les plus vulnérables (comme les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) puissent faire entendre leur voix.
13. L'UE doit maintenir, renforcer et éviter d'affaiblir ses politiques de coopération au développement destinées à l'Amérique latine et Caraïbes. Parallèlement, les États de la CELAC doivent prévoir des mécanismes qui permettent le financement de la société civile.